

Atelier SoNano, 2011-2012

L'atelier interdisciplinaire SoNano (*Société et Nanos*), financé par la MSHS-T (USR CNRS 3414), a pour objectif de présenter des recherches sur les problèmes sociétaux posés par les nanos.

Il est organisé par les unités de recherche suivantes :

CERTOP (UMR 5044), LERNA (UMR 1081), LISST (UMR 5193), LTC (UMR 5263), PRISHM SOI (EA 3690), TACIP (EA 786), CEMES (UPR 8011), LAAS (UPR 8001), LPCNO (UMR 5215), en partenariat avec le GDR C'Nano GSO et l'ICSI.

**Le vendredi 25 novembre 2011,
14h l'Université Toulouse-Capitole, site Arsenal, salle Gabriel Marty**

Présentation de **Stéphanie Lacour**, CECOJI (UMR 6224, CNRS et Université de Poitiers)

La régulation des nanotechnologies ou la quadrature d'un cercle vicieux

Les nanotechnologies constituent, pour les multiples acteurs qui interviennent dans les politiques scientifiques et technologiques, un terreau tout aussi fertile que, par bien des aspects, désespérant. Présentées comme les sources de la prochaine révolution industrielle, les "nanos" cristallisent en effet, depuis leurs prémices, des attentes considérables et une volonté compréhensible, dans l'ensemble des pays industrialisés, de contrôler au mieux l'ensemble du processus menant d'une recherche de pointe à la mise sur le marché réussie de produits innovants dans le cadre d'une compétition internationale féroce. Les précédents de l'amiante ou encore des biotechnologies ont été très vite mobilisés, illustrant les chaussees trappes d'un développement mal maîtrisé et la nécessité de penser l'encadrement normatif très en amont afin de se prémunir tout à la fois contre les risques environnementaux et sanitaires qui pourraient voir le jour et contre le risque politique d'un rejet des nano-objets par le public. Les politiques mises en oeuvre pour atteindre ces objectifs buttent néanmoins tour à tour sur la recherche d'une définition des objets à réguler, puis sur les moyens d'assurer le "développement responsable" de technologies génériques qui ne se laissent pas facilement enfermer dans un discours monolithique, sans parvenir, jusqu'ici, à établir les bases d'une stratégie efficace. Sollicitée aujourd'hui de manière formelle, une nouvelle règle de droit permettra-t-elle d'établir la quadrature de ce cercle vicieux ?